

LE SÉNAT

Le mardi 13 mai 1975

La séance est ouverte à 8 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[Traduction]

LA POLITIQUE DE L'IMMIGRATION

COMITÉ SPÉCIAL MIXTE—CHANGEMENT DANS LA
REPRÉSENTATION DES COMMUNES

Son Honneur le Président annonce qu'il a reçu des Communes un message où elles informent le Sénat que le nom de M. Daudlin a été substitué à celui de M. Caccia sur la liste des membres du comité spécial mixte sur la politique de l'immigration.

LES RELATIONS ENTRE EMPLOYEUR ET EMPLOYÉS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

COMITÉ SPÉCIAL MIXTE—CHANGEMENT DANS LA
REPRÉSENTATION DES COMMUNES

Son Honneur le Président annonce qu'il a reçu des Communes un message où elles informent le Sénat que le nom de M. Isabelle a été substitué à celui de M. Clermont sur la liste du comité spécial mixte des relations entre employeur et employés dans la Fonction publique.

BILL CONCERNANT LE DOUBLE PRIX DU BLÉ

1^{re} LECTURE

Son Honneur le Président annonce qu'il a reçu des Communes un message accompagné du bill C-19, tendant à prévoir des versements au titre du blé pour la consommation humaine au Canada.

(Le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

Le sénateur Perrault propose: Que la 2^e lecture du bill soit inscrite à l'ordre du jour de mardi prochain.

(La motion est adoptée.)

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le sénateur Perrault dépose les documents suivants:

Rapport sur le nombre et le montant des prêts consentis aux Indiens en vertu de l'article 70(1) de la loi sur les Indiens pour l'année financière close le 31 mars 1975, conformément à l'article 70(6) de ladite loi, chapitre I-6, S.R.C., 1970.

Budget d'établissement de la Commission des champs de bataille nationaux pour l'année financière close le 31 mars 1976, conformément à l'article 70(2) de la loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C. 1970, et copie du décret C.P. 1975-731, en date du 27 mars 1975, approuvant ledit budget.

Budget d'établissement révisé de la Commission d'énergie du Nord canadien pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, conformément à l'article 70(2) de la loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, et copie du décret C.P. 1975-731, en date du 27 mars 1975, approuvant ledit budget.

Rapport d'Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1974, conformément à l'article 27 de la loi d'Air Canada, Chapitre A-11, S.R.C., 1970.

Copies d'un document intitulé: «Propositions pour la première année d'application de l'accord volontaire», émis par le ministère des Finances.

Copies d'échanges de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique constituant un accord renouvelant l'Accord du 12 mai 1958, tel que prorogé, concernant l'organisation et le fonctionnement du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord. Fait à Washington le 8 mai 1975. En vigueur le 8 mai 1975.

Rapport de l'Eldorado Nucléaire Limitée et sa filiale Eldorado Aviation Limitée, ainsi que les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1974, conformément aux articles 75(3) et 77(3) de la loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Budget d'établissement de l'Office canadien du poisson salé pour l'année financière close le 31 mars 1976, conformément à l'article 70(2) de la loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, et copie du décret C.P., 1975-859, en date du 17 avril 1975, approuvant ledit budget.

Copies du communiqué final de la réunion des chefs du Commonwealth tenue à Kingston, Jamaïque, du 29 avril au 6 mai 1975.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DES DÉBARDEURS AU QUÉBEC—LA LOI
PRESCRIVANT LE RETOUR AU TRAVAIL

Le sénateur Perrault: Honorables sénateurs, je suis heureux de rendre compte au Sénat de la situation ouvrière dans les ports du Saint-Laurent et de l'application d'une loi du Parlement prescrivant aux débardeurs en grève de retourner au travail.

A Montréal hier, les grévistes ont rencontré leurs chefs qui ont averti les syndiqués que ceux d'entre eux qui refuseraient d'obtempérer à l'ordre de la Cour supérieure du Québec, leur enjoignant de reprendre le travail, seraient passibles d'une amende ou de l'emprisonnement.

Tous les sénateurs seront heureux d'apprendre, je pense, que les travaux de débarquement ont repris à Montréal à une échelle réduite, mais ils ont repris tout de même. Cela s'est fait hier après-midi. Le débarquement dans les ports de Trois-Rivières, de Québec et de Montréal a repris son ampleur habituelle aujourd'hui.